



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°768) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BOUQUET, A L'ASSOCIATION COMPAGNIE VERT BITUME **DÉCISION N° DM-22-092**
EN DATE DU 08 MARS 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Vert Bitume » représentée par Madame Delphine LEFRANC, en qualité de Directrice artistique, et domiciliée, 12 rue Joseph Gaillard, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions d'une compagnie professionnelle, le 21 janvier de 9h30 à 19h30, les 24, 25, 26 et 28 janvier et 7, 9 et 11 février de 9h30 à 14h, les 31 janvier et 14 février de 9h30 à 16h30, les 1^{er} et 4 février et 8 mars de 9h30 à 17h, les 2 et 16 février et 9 mars de 9h30 à 16h, le 15 février de 9h30 à 22h30, le 16 février de 18h à 22h30, le 17 février de 12 h à 17h et le 18 février 2022 de 17h à 22h30 dans la salle Bouquet ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Vert Bitume » représentée par Madame Delphine LEFRANC, en qualité de Directrice artistique, et domiciliée, 12 rue Joseph Gaillard, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions d'une compagnie professionnelle, le 21 janvier de 9h30 à 19h30, les 24, 25, 26 et 28 janvier et 7, 9 et 11 février de 9h30 à 14h, les 31 janvier et 14 février de 9h30 à 16h30, les 1^{er} et 4 février et 8 mars de 9h30 à 17h, les 2 et 16 février et 9 mars de 9h30 à 16h, le 15 février de 9h30 à 22h30, le 16 février de 18h à 22h30, le 17 février de 12 h à 17h et le 18 février 2022 de 17h à 22h30 dans la salle Bouquet ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220308-Imc1H9290H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/03/2022
Date de Publication : 08/03/2022